

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR MOTOBECANE TYPE 51 MC

Construit par "Les Ateliers de la MOTOBECANE"

16, Rue Lesault — 93502 PANTIN CEDEX

R. C. Paris 542 070 115 B

Marque : MOTOBECANE - **Type :** 51 MC - **Genre :** CYCLOMOTEUR.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.

Possibilité de monter une selle bipasse avec des repose-pieds, le nombre de places assises passe alors à 2 (enfant de moins de 14 ans).

Poids total autorisé en charge : 178 kg.

Nom et adresse du constructeur : ATELIERS DE LA MOTOBECANE
16, Rue Lesault - 93502 PANTIN CEDEX.

1. - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Nombre de roues : deux.

Roue motrice : arrière.

Constitution du cadre : cadre coque en tôle emboutie formant réservoir à sa partie supérieure avant.

Roues : à rayons, munies de pneumatiques de 2 1/2 x 19 AV. - 2 1/2 x 17 AR.

Emplacement et disposition du moteur : à la partie inférieure du cadre, incliné vers l'avant.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Emplacement extrême : 1,161 m.

Porte-à-faux AV. : 0,304 m.

Porte-à-faux AR. : 0,367 m.

Dimensions maxima du véhicule : longueur : 1,832 m. - largeur : 0,763 m. - hauteur : 1,007 m.

Hauteur libre au-dessus du sol : 0,180 m. à pleine charge.

Poids du véhicule sans carburant : 80 kg.

Poids du véhicule en ordre de marche : 83 kg.

Poids total autorisé en charge : 178 kg.

Répartition des poids en ordre de marche : AV. 24 kg - AR. 29 kg.

Répartition des poids pour le poids total en charge : AV. 46 kg - AR. 132 kg.

3. - MOTEUR

Marque : MOTOBECANE.

Type : 51 MC - A explosion - Cycle à 2 temps, monocylindrique, admission par clapets dans le carter.

Alésage : 39 mm. - **Course :** 41,8 mm. - **Cylindrée :** 49,00 cm³.

Taux de compression : 9.

Carburant normalement utilisé : mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir : contenance 4 litres, fermé par un bouchon en matière plastique, vissé.

Régime de rotation du moteur : maximum 5200 t/mn. - correspondant au couple maximum (0,340 mdaN DIN = 0,340 mkg)
3000 t/mn. - correspondant à la puissance maximum (1,47 cv DIN = 2 ch DIN) 4600 t/mn.

Echappement : un tube débouche dans un pot de section ovale, d'abord conique, puis cylindrique, de longueur 0,50 m. environ, dont les axes de section dans la partie cylindrique sont 74 mm. et 54 mm. Le volume du pot est de 1,2 litre environ. Le silencieux comporte un diaphragme percé de trous et une coupe-paille traversée par un tube. Il est conique par un tube de 18 mm. de diamètre intérieur avec un 2ème silencieux à passage direct contenu dans un tube en tôle d'acier perforée. Le volume de ce deuxième silencieux est d'environ 0,35 litre.

Le niveau sonore des bruits mesuré suivant les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 13 Avril 1972 (modifié le 11 Juin 1979) est de 69,5 dBA. Le niveau sonore des bruits au point fixe, mesuré suivant les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 14 Avril 1975, au régime stabilisé de 3450 t/mn. et dans la configuration reproduite par le croquis ci-contre est de 77,5 dBA. Le silencieux porte à sa partie arrière gauche une marque constituée par l'initiale 51 MC encadrée par les poinçons du constructeur.

Alimentation du moteur : Carburateur GURNER à passage de 13 mm. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.

Allumage : par volant magnétique NOVI.

Graissage : par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement : par air.

Mise en marche : pédalage - un décompresseur est situé à la poignée droite.

Antiparasitage : le cyclomoteur est muni d'un dispositif antiparasite conforme aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 28 Avril 1969.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : du type centrifuge entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2500 t/mn.

Transmission : une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 14 x 7 une poulie concentrique à l'axe de pédalier. Cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 11 dents entraîne, par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 56 dents solidaire du moyeu arrière.

Le cyclomoteur possède un changement de vitesse automatique. A cet effet, la poulie solidaire de l'arbre moteur est extensible et commandée par des billes centrifugées, le moteur basculant autour d'un axe supérieur. Il est guidé dans son déplacement et repoussé vers l'avant par un ressort tendeur accroché au cadre.

Dispositif de point mort : un levier situé dans la poulie de pédalier la rend solidaire à volonté du pignon 11 dents. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.

Démultiplication :

— Petite vitesse :	$\frac{207,5 \times 56}{49,5 \times 11}$	= 21,334.
— Grande vitesse :	$\frac{207,5 \times 56}{87,5 \times 11}$	= 12,073.

Nombre de vitesses : infini.

Avec des pneumatiques de 2 1/2 x 17 dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,74 m., au régime du moteur de 1000 t/mn. la vitesse atteinte est de :

— Petite vitesse :	4,89 km./h.
— Grande vitesse :	8,64 km./h.

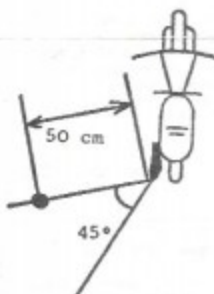
Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 44,9 km./h.

Ce cyclomoteur est muni de pédales permettant le déplacement sans l'aide du moteur. La marche en bicyclette s'effectue après déverrouillage du levier qui solidarise la poulie du pignon de 11 dents.

Multiplication du pédalier : $\frac{28}{20} = 1,4$.

5. - DIRECTION

Directe sur fourche télescopique.



6. - SUSPENSION

Avant : fourche télescopique.

Arrière : par bras oscillant et amortisseurs télescopiques.

7. - CARROSSERIE

Cyclomoteur solo.

8. - FREINAGE

Frein avant : à tambour avec segments intérieurs, diamètre 80 mm, commandé par un levier à main droite.

Frein arrière : à tambour avec segments intérieurs, diamètre 80 mm, commandé par un levier à main gauche.

2 garnitures avant : longueur 65 mm. - largeur 20 mm. - surface totale 26 cm².

2 garnitures arrière : longueur 65 mm. - largeur 20 mm. - surface totale 26 cm².

9. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Equipement électrique : le volant magnétique alimente un projecteur avant à lampe jaune 6 V. 6 W. et un feu rouge arrière.

Catadioptrique : le véhicule est muni d'un catadioptrique.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 16 Juillet 1954 (modifié le 30 Juin 1980).

10. - DIVERS

Le cyclomoteur est muni d'un avertisseur agréé.

Le cyclomoteur est muni d'une plaque fixée sur la douille de direction portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro de série, l'indication "CM" ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par la Direction Interdépartementale de l'Industrie. Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur.

Le numéro de série est frappé sur le support de selle, côté droit.

Le numéro du moteur est indiqué sur une plaque métallique fixée sur l'ailette droite de la culasse.

L'indication de la cylindrée est gravée sur le carter moteur droit.

Le numérotage dans la série a commencé au numéro 53.422.028.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur le 22-02-80 que le véhicule n° 53.420.000 à moteur n° 3.951.506 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBECANE type 51 MC satisfait aux dispositions des articles R. 69 à R. 73, R. 188 et R. 194 à R. 199 du Code de la Route et des arrêtés pris en application.

Vu et approuvé :

Enregistré sous le n° AU-2089-80

Paris, le 12 Mars 1980

le Directeur Interdépartemental de l'Industrie

(signé : JOURDAN)

Vu :

Paris, le 12 Mars 1980

l'Ingénieur des mines

chargé du service AUTOMOBILES

(signé : DAMBRINE)

Paris, le 12 Mars 1980

l'Ingénieur des TPE (mines)

(signé : LOURD)

REG. AU N° 4176-80

La notice ci-dessus, qui précède le procès-verbal de réception a été mise à jour conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.

Cette mise à jour s'applique à partir du N° d'ordre dans la série du type : 53.422.028.

Monthéry, le 13 Janvier 1981

l'Ingénieur des TPE (mines)

(signé : CHAPUT)

Vu et approuvé :

Enregistré sous le n° AU-4176-80

Paris, le 13 Janvier 1981

Pour le Directeur Interdépartemental de l'Industrie

et par délégation — Pour l'Ingénieur des mines

Chef de la Division Automobiles

l'Ingénieur Divisionnaire des TPE (mines)

(signé : MOYER)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussignée, Annick REYNIER, représentante dûment accréditée des "ATELIERS DE LA MOTOBECANE", 16, Rue Lesault - 93502 PANTIN CEDEX, constructeurs certifie :

A/ que le véhicule

1. Genre : Cyclomoteur.
2. Marque : MOTOBECANE.
3. Type : 51 MC.
4. N° dans la série du type :
Cadre
5. Source d'énergie : ES.
- 5bis. Cylindrée : 49,90 cm³ - 2 temps.

- 5ter. Niveau sonore de référence : 77,5 dBA.
Régime de rotation correspondant : 3450 t/mn.
6. Carrosserie : Solo.
7. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1 ou 2
(selle biplace, enfant de moins de 14 ans)
8. Poids en ordre de marche : 53 kg.
9. Poids total autorisé en charge : 178 kg.

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

B/ que ce véhicule sort de nos usines, (magasins) le Fait à

L'authenticité de ce certificat n'est
garantie que s'il porte sur la signature
le cachet du
modèle ci-
contre.



NOTA : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 54 à R 62 et R 69 à R 81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une mention de conformité à un texte réglementaire au sein de la notice descriptive) ci-dessus doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture ;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par la Direction Interdépartementale de l'Industrie.